

2010 - 2030

AGIR
POUR UNE
CROISSANCE
DURABLE

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT
ENGAGÉ AVEC LES ENTREPRISES

France
Invest
Association des investisseurs
pour la croissance

Sommaire

- 01 Profil**
- 02 Edito du Président de France Invest**
- 04 5 questions à Bruno Le Maire**
- 06 2010-2020 : les faits marquants**
- 08 Une gouvernance transparente et efficace**
- 10 L'impact du capital-investissement**
- 12 Contribution aux ODD**
- 16 Bilan et ambitions**
 - 20 Environnement**
 - 24 Société**
 - 28 Gouvernance**
- 32 Histoires d'entreprises**
- 35 Médiathèque**

France Invest est l'Association qui regroupe les professionnels du capital-investissement actifs en France. Elle fédère les sociétés de capital-investissement dont la mission est d'investir en capital ou en dette privée dans des entreprises ayant des projets de croissance et dans des infrastructures. L'Association rassemble aussi les conseils œuvrant à leurs côtés dans le montage et le déploiement de leurs opérations. France Invest promeut l'essor du capital-investissement auprès des entrepreneurs, des gestionnaires de l'épargne mondiale, des pouvoirs publics français et européens et des leaders d'opinion.

Les entreprises financées et accompagnées par les professionnels du capital-investissement sont parmi les plus dynamiques de l'économie française. Dans leur phase de croissance, ces entreprises sont à même de mettre en œuvre des solutions créatives pour répondre aux enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) qu'elles rencontrent.

Partenaires de long terme de ces entreprises, les acteurs du capital-investissement sont aux avant-postes pour orienter et proposer des solutions qui intègrent ces défis, au regard de la responsabilité qu'engage leur rôle d'investisseur.

Depuis 10 ans, France Invest mobilise et anime sa communauté pour élaborer une pensée collective et une démarche innovante en faveur d'une croissance durable et responsable. Précurseur, inspirateur et fédérateur, France Invest a tracé depuis 2010 une trajectoire qui s'ouvre sur une nouvelle décennie et dont, sur fond de pandémie du Covid-19, la courbe doit s'accroître pour accélérer la nécessaire mutation de l'économie au service des femmes et des hommes, dans le respect de leurs environnements.

Les acteurs du capital-investissement accompagnent sur le long terme la transformation des entreprises non cotées en leur apportant les ressources nécessaires pour favoriser une transition juste. Ils soutiennent la création de start-up (capital-innovation), participent à la croissance de nombreuses PME et ETI régionales (capital-développement) et contribuent à la transmission d'entreprises (capital-transmission). Ces dernières années le métier s'est élargi à l'investissement en dette privée et au financement de projets d'infrastructure. Le capital-investissement contribue à l'émergence de champions régionaux, nationaux et internationaux.

En 2019,
le capital-investissement
français dans son
ensemble (capital-
investissement, dette
privée, infrastructure)
a mobilisé auprès
des investisseurs
publics et privés une
force de frappe
significative de
40,7 Mds€
et a investi
37,3 Mds€
dans les entreprises.

Au premier semestre
2020, près de
8000
entreprises sont
accompagnées
par près de
340
sociétés de gestion
membres de France
Invest.



Edito

DU PRÉSIDENT DE France Invest

► **Dominique Gaillard**

« Notre volonté est de poursuivre et de renforcer nos actions pour contribuer à construire une société plus solidaire qui protège des fractures et qui préserve les ressources. »

Avec ce Rapport, France Invest réalise un bilan de l'ambition portée par le capital-investissement français pour intégrer le développement durable au cœur de la croissance et de la transformation des entreprises non cotées dans lesquelles nos membres ont investi.

Les résultats tangibles obtenus dans les entreprises, sont le fruit d'une aventure collective pensée et construite dans la continuité. L'action menée par mes quatre prédécesseurs a été structurante comme l'a été l'impulsion donnée par nos clubs et commissions. Je tenais à ce qu'ils soient associés à ce moment de réflexion.

Ensemble ils ont été aux avant-postes, conscients avant l'heure que le capital-investissement a une mission à remplir pour construire un monde durable, compte-tenu de son empreinte économique et de sa logique d'investissement à moyen et long terme. Ils ont su sensibiliser, mobiliser, donner de l'élan, concevoir des outils, partager les bonnes pratiques, impulser une réelle dynamique porteuse de sens, qui s'étend et qui rayonne.

J'ai souhaité lors de mon mandat apporter ma pierre à l'édifice. Des avancées supplémentaires et significatives ont été réalisées sur le partage de la valeur entre actionnaires et salariés et sur la parité dans les postes à responsabilité dans nos métiers comme dans les entreprises accompagnées. Autant de sujets facteurs d'une plus grande justice sociale sur lesquels nous avons l'urgence d'agir dans cette nouvelle décennie qui s'ouvre sur une crise sanitaire frappant l'économie mondiale. Cette crise incite à une réflexion accrue sur le rôle du capitalisme et des entreprises dans la société. Notre volonté, chez France Invest, est non seulement de poursuivre mais aussi de renforcer nos actions pour contribuer à construire une société plus solidaire qui protège des fractures et préserve les ressources. Nous sommes plus que jamais engagés pour faire de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG) l'armature de notre action au service de la croissance d'entreprises plus résilientes et de la collectivité.

4 questions aux...

Présidents de France Invest depuis 2010

- 1 OÙ EN ÉTAIT FRANCE INVEST SUR L'ESG AU DÉBUT DE VOTRE MANDAT ?
- 2 QUELLE A ÉTÉ VOTRE TOUCHE PERSONNELLE / VOS PRIORITÉS POUR CONTRIBUER À LA CONTINUITÉ DE L'ACTION ESG DE FRANCE INVEST ?
- 3 DE QUELLE DÉCISION AVEZ-VOUS ÉTÉ LE PLUS FIER OU QUEL ÉVÈNEMENT VOUS A LE PLUS MARQUÉ LORS DE VOTRE MANDAT ?
- 4 UNE PRIORITÉ POUR FRANCE INVEST DANS LA DÉCENNIE QUI S'ANNONCE SELON VOUS ?



2010 - 2012

Hervé Schricke

- 1 L'intérêt pour les enjeux ESG et de développement durable en était à son tout début, mais certains dans la profession commencent déjà à s'investir sur des sujets précis, comme les énergies vertes (Cleantech).
- 2 J'ai accompagné certaines dynamiques déjà engagées comme la création d'un Club Cleantech et prolongé l'amorce de réflexion au sein de la profession sur les sujets ESG ou de mixité.
- 3 J'ai été très fier d'avoir créé lors de mon mandat, dans un environnement moins favorable qu'aujourd'hui, le Club « Afic* avec Elles » et de voir le prolongement de cette initiative dans les mesures aujourd'hui portées par France Invest en matière de mixité.
- 4 La protection de l'environnement et la transition écologique sont évidemment des défis prioritaires et une occasion pour les acteurs du capital-investissement de démontrer leur capacité à accompagner la transformation des entreprises. Plus largement, il y a un enjeu à accompagner sur ce chemin les économies en développement, notamment en Afrique, sur lequel les acteurs français du capital-investissement ont un rôle majeur à jouer.

* En 2018 l'AFIC a changé de nom et est devenue France Invest.



2012 - 2014

Louis Godron

- 1 La mobilisation de France Invest était déjà intense, avec une première charte de l'investissement responsable, un Club ESG et des réflexions sur l'avenir organisées autour d'un livre : *Capital-investissement et développement durable*.
- 2 J'ai prolongé les efforts engagés : publication et signature d'une Charte de l'investissement responsable profondément renforcée, études statistiques sur le rôle sociétal du capital-investissement dans la dynamique de création d'emplois en France, signature des PRI... le tout dans un contexte délicat pour la profession.
- 3 Je retiens surtout la publication de la première étude de France Invest qui a confirmé la contribution significative du capital-investissement à la croissance et à la création d'emplois en France. Cela a été une satisfaction intellectuelle que de voir démontrer statistiquement l'intuition d'une contribution sociétale positive de nos métiers.
- 4 France Invest a un rôle déterminant à jouer pour promouvoir une approche concrète des enjeux ESG, proche de la réalité de terrain et tournée vers les résultats. Cette méthode, à même de réellement faire évoluer les plus petites entreprises, est particulièrement adaptée aux pratiques des acteurs du capital-investissement.



2014 - 2016

Michel Chabanel

- 1 De nombreuses initiatives avaient été lancées par France Invest, notamment grâce à la Commission ESG.
- 2 J'ai avant tout cherché à soutenir les démarches existantes et à renforcer le positionnement de France Invest en mettant en avant l'engagement concret des membres et en renforçant les études permettant de démontrer la réalité de l'impact sociétal du capital-investissement.
- 3 Je suis heureux d'avoir pu contribuer, par la création d'un dîner de gala permettant de lever des fonds, au développement de l'Institut de l'engagement, qui accompagne l'insertion professionnelle ou le projet entrepreneurial de jeunes ayant connu des accidents de parcours et engagés pour la collectivité.
- 4 La prise en compte des enjeux ESG est devenue vitale dans notre métier qui n'échappe pas à la quête de sens que l'on observe ailleurs. La profession, qui s'est beaucoup développée, devra de plus en plus rendre des comptes sur son impact et son utilité pour la société, en particulier en France où les métiers comme le nôtre restent souvent mal connus. La crise actuelle liée au Covid sera sans aucun doute un moment de vérité, où notre attitude et notre capacité à accompagner les entreprises en difficulté seront l'occasion de démontrer que les discours se concrétisent aussi sur le terrain.



2016 - 2018

Olivier Millet

- 1 Au début de mon mandat, la profession s'était déjà saisie des problématiques de développement durable - en particulier sous l'impulsion de la Commission ESG de France Invest - pas encore devenues "mainstream". Si la RSE ne pouvait plus être évitée même pour les plus réfractaires, on était encore dans une approche "risques" des enjeux RSE et l'accélération que nous connaissons aujourd'hui commençait à se faire sentir.
- 2 Après avoir créé en 2008/09 et animé pendant 5 ans la Commission ESG, j'ai continué à accompagner pendant mon mandat la montée en compétence de la profession sur le développement durable, en ayant à cœur de faire connaître le rôle exemplaire qu'elle a démontré depuis ses origines. Alors que les entreprises accompagnées par le capital-investissement français représentent l'équivalent de 16 % du chiffre d'affaires des entreprises du CAC40 et qu'elles emploient 1,31 million de salariés, les acteurs du capital-investissement pouvaient et devaient changer la donne. Il était impératif de sensibiliser nos membres et nos stakeholders à notre contribution économique et sociétale. La période de l'élection présidentielle de 2017 a été propice à un engagement plus politique de France Invest en faveur d'un développement économique durable.
- 3 Au-delà bien sûr de la création de la commission ESG et du lancement d'IC20 pour la COP21 en 2015, plus que d'un événement en particulier, j'ai été très fier d'avoir accompagné pendant 10 ans la montée en charge du capital-investissement français sur les enjeux de développement durable, qui a atteint aujourd'hui un niveau de classe mondiale. La France est reconnue comme un pays leader en la matière.
- 4 Continuer à démontrer, y compris à travers la crise actuelle liée au Covid, le bénéfice en matière de gouvernance, de croissance et de création d'emplois pour les PME et ETI d'un accompagnement par des actionnaires de long terme. La trajectoire à 2° n'est plus une option : la profession devra se positionner sur la neutralité carbone de ses activités et de ses portefeuilles et plus largement devra financer la transition vers une économie bas carbone. France Invest aura un rôle majeur à jouer pour accompagner ce mouvement.



Bruno Le Maire
livre sa vision du
développement durable
et trace des perspectives
dans le contexte
de la crise actuelle.

5 QUESTIONS À...

Bruno Le Maire

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Quel regard portez-vous sur le rôle de la France et de la Place de Paris dans la promotion d'une finance durable ? Comment voyez-vous ce rôle évoluer à l'avenir ?

La France et la Place de Paris ont été pionnières en matière de finance durable. Elles jouent un rôle moteur en Europe et dans le monde dans ce domaine. L'expérience française, par exemple en termes d'émission d'obligations vertes, ou encore en termes d'obligations de publication d'information extra-financières, a contribué activement aux évolutions européennes récentes.

Notre engagement repose également sur un écosystème dynamique de professionnels financiers engagés. Paris est la première place à s'être engagée à développer d'ici mi-2020 des stratégies de sortie du charbon. Des initiatives fortes ont été prises pour garantir la transparence et la crédibilité de ces engagements. Cela s'est traduit par la création de commissions dédiées au sein de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Un projet d'observatoire de Place est également en cours de mise en œuvre. La France sera bientôt l'un des premiers pays au monde à réaliser des tests de résilience climatique des banques et assureurs français. Ces efforts doivent se poursuivre. La finance durable doit progressivement se fondre avec la finance traditionnelle et devenir une

nouvelle norme, pour que chaque décision d'investissement prenne en considération des facteurs de durabilité.

En outre, face à la crise des gilets jaunes et à celle actuelle due à la pandémie du Covid-19, nous devons donner toute sa place à la dimension sociale de la finance responsable, qui est également indispensable pour garantir l'acceptabilité et l'efficacité de la transition écologique. A ce titre, je me réjouis du lancement du premier social bond par Unedic d'un montant de 4 Mds€, largement consacré au financement des mesures en réponse à la crise. C'est une nouvelle preuve de la capacité d'innovation et d'engagement de la Place de Paris.

La crise liée à la pandémie de Covid-19 peut-elle renforcer, selon vous, le besoin d'une économie et d'une finance plus durable ? Quel rôle peut jouer l'Europe dans ce cadre ?

La nécessité de construire une économie et une finance plus durable ne date pas d'il y a quelques mois. Mais la crise que nous traversons met en lumière un besoin toujours plus pressant de construire une économie plus résiliente, orientée vers une trajectoire de croissance durable.

L'Europe a naturellement toute sa place dans la réponse que nous apporterons à cette crise et donner un cap clair, celui d'une relance économique pleinement

GRAND TEMOIN

orientée vers le développement durable. L'accélération de la mise en œuvre du Pacte Vert européen constituera un levier de relance essentiel. Nous avons fait de nombreuses propositions sur ce point : la transformation accélérée de la BEI en Banque européenne du climat ; la mise en place de coordinations industrielles européennes pour accélérer le développement des technologies clés pour la transition écologique ; ou encore un verdissement du cadre des aides d'Etat pour favoriser l'investissement dans la transition.

La finance privée a également un rôle de premier plan à jouer dans le verdissement de notre économie, y compris au niveau européen. La stratégie finance durable renouvelée de la Commission, qui doit être publiée d'ici la fin de l'année, sera une occasion à ne pas manquer pour soutenir la relance verte de notre économie via l'identification de nouvelles incitations réglementaires et de nouveaux outils participant à l'effort européen. Là aussi, la France sera force de proposition. Je souhaite ainsi l'émergence d'un standard européen de reporting extrafinancier, permettant une comparaison robuste des performances sociales et environnementales de toutes les entreprises en Europe.

Vous êtes un promoteur d'une économie décarbonée et durable. Comment accélérer la transition écologique tout en renforçant la compétitivité des entreprises, notamment dans un contexte de crise ? Quel rôle peuvent jouer les acteurs du capital-investissement dans la transformation des entreprises qu'ils accompagnent, souvent des PME et ETI ?

J'en suis convaincu, l'avenir de l'économie française dépendra de sa capacité à s'insérer dans la transition écologique et technologique qui s'ouvre. Demain, rentabilité et responsabilité seront indissociables. Non pas parce que tel ou tel responsable politique en aura décidé ainsi, mais parce que les consommateurs eux-mêmes exigeront l'engagement le plus total des acteurs économiques dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nos entreprises l'ont parfaitement compris,

et nombre d'entre elles ont déjà engagé cette transition. Cela nécessite, bien sûr, des investissements très significatifs. C'est pour cette raison que les acteurs du capital-investissement ont un rôle essentiel à jouer : en déployant les capitaux nécessaires au renforcement du bilan de nos PME et ETI ; en les soutenant dans leur stratégie de croissance et d'investissement ; enfin, en fléchant l'épargne des Français vers des projets durables, innovants et engagés. Plus que jamais, le capital-investissement doit promouvoir des stratégies de long terme et accompagner les champions français de la transition écologique.

La loi PACTE de 2019 a permis un assouplissement et une ouverture bienvenue des dispositifs de partage de la valeur dans les entreprises. Faut-il aller plus loin ?

Le partage de la valeur est avant tout une question de justice, en associant les salariés au succès de leur entreprise. C'est aussi un levier d'efficacité, parce que cela accroît l'engagement des collaborateurs au service du projet de l'entreprise. C'est pourquoi j'ai fait du développement des dispositifs de partage de la valeur un élément clé de la loi PACTE, en promouvant l'intéressement, la participation et les outils d'épargne salariale et d'actionnariat salarié. Je me félicite du dispositif que nous avons mis en place en lien étroit avec France Invest pour promouvoir le partage de la valeur créée par des fonds d'investissement auprès des salariés. La préparation de mesures de relance en réponse à la crise économique actuelle devra permettre d'approfondir ces mesures en faveur d'un partage équilibré des richesses créées par l'entreprise.

Le capitalisme et la mondialisation ont permis à de nombreux pays de sortir de la pauvreté et ont créé de nouveaux équilibres économiques mondiaux. Sont-ils remis en cause par la crise actuelle ? Faut-il aller vers un nouveau capitalisme durable ?

Il faut se garder de proclamer trop rapidement la fin du capitalisme ou de la mondialisation, qui ont tous deux fait les preuves de leur efficacité, y compris en

période de crise, pour assurer la circulation des biens, des services, des capitaux mais aussi de l'innovation qui concourt au progrès social.

La pandémie du coronavirus a cependant mis à nu des failles évidentes dans l'organisation de notre système productif. Nous devons en tirer toutes les conséquences. Il est impératif d'améliorer la résilience de notre économie aux risques environnementaux et sanitaires, en renforçant nos systèmes de santé, nos systèmes numériques ; en travaillant à la création ou à la relocalisation d'un certain nombre d'activités, et en faisant en sorte que nous soyons davantage autonomes sur les chaînes de production industrielles critiques. L'exemple le plus criant est celui des médicaments, pour lesquels nous ne pouvons continuer de dépendre à 80 ou 85 % de principes actifs produits à l'étranger et majoritairement en Chine et en Inde.

La résilience des chaînes de valeur sera ainsi l'un des chantiers de l'après-crise. C'est une première étape sur le chemin d'un nouveau capitalisme que j'appelle de mes vœux, plus respectueux des personnes, plus soucieux de la lutte contre les inégalités, plus respectueux de l'environnement.

Propos recueillis en juin 2020

2010-2020

LES FAITS MARQUANTS DÉVELOPPEMENT DURABLE : LA MOBILISATION DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE

À l'heure où, partout dans le monde, les entreprises prennent conscience de la nécessité d'adopter un mode de développement durable, la France a été à l'origine de plusieurs avancées décisives. Le capital-investissement français s'est montré particulièrement sensible à cet enjeu dès 2008. Sous l'impulsion de France Invest, il s'est structuré, est monté en puissance et a pu produire très vite des résultats tangibles.

L'ONU lance les Principles for Responsible Investment (PRI). France Invest signe les PRI en 2013. Première association représentative du capital-investissement dans l'OCDE à prendre cet engagement, France Invest s'engage en tant que membre du Network Support.

2006

La crise financière impacte significativement l'image du secteur financier.

2008

LA MOBILISATION HISTORIQUE DES INVESTISSEURS

2010-2020, L'IMPULSION DE FRANCE INVEST



Sur l'ESG, tout a commencé en 2008 avec la création d'un groupe informel qui s'est rapidement structuré, rassemblant plusieurs investisseurs membres de France Invest. Depuis, France Invest a poursuivi une intense activité d'animation de conférences, de production de guides, de communication et de création d'événements.

2009

Constitution du Club Développement Durable.

2011

Première conférence annuelle France Invest - PwC sur l'ESG regroupant plus de 150 investisseurs. Création du Club Invest avec Elles au service de la mixité.

2013

Le Club Développement Durable se transforme en Commission ESG qui pilote désormais de nombreux chantiers dont la création du premier *Rapport Annuel ESG*.

2010

Publication d'un livre, *Capital-Investissement et développement durable*, par France Invest et PwC.

2012

Création de la Commission Impact qui travaille sur la performance à la fois financière et sociale ou environnementale de l'entreprise et de la Commission Climat qui fédère les investisseurs dans les technologies propres.

Publication du premier baromètre semestriel des Cleantech réalisé par la Commission Climat.

Lancement d'un cycle de formation France Invest avec PwC : *Mise en place d'une démarche ESG : enjeux et méthodologie*.

3 RAISONS À L'INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DES SUJETS ESG PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION :

- La nécessité de restaurer une image dégradée après la crise financière de 2008 et de mieux faire comprendre l'impact positif du capital-investissement, souvent assimilé à tort aux hedge funds et autres fonds spéculatifs ;
- La prise en compte rapide des questions ESG par les investisseurs institutionnels internationaux (LPs) ;
- La prise de conscience par les investisseurs des bénéfices financiers et extra-financiers générés par la démarche ESG dans leurs participations.

L'initiative Montreal Carbon Pledge engage les investisseurs qui y adhèrent à calculer et à divulguer publiquement chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles d'investissement.

2014

Déclaration des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique.

2015

Lancement lors de la COP21 de l'Initiative Carbone 2020 (iC20) par cinq membres de France Invest.

2015

L'Initiative Carbone 2020 devient l'Initiative Climat 2020 (iC20) et regroupe 16 signataires français.

Des ateliers de travail sont lancés et aboutissent à la publication d'un premier guide public en 2018.

2017

Lancement de The Investor Agenda, initiative soutenue par l'iC20, qui a pour objectif d'intensifier la lutte contre le réchauffement climatique.

2018

Lancement au sein de Finance For Tomorrow de l'Observatoire de la Finance Durable assurant le suivi des réalisations des acteurs de la Place financière de Paris en matière de finance verte et durable.

2 juillet 2019

L'iC20 prend une envergure internationale grâce aux PRI et devient l'Initiative Climat International (iCi). 36 signataires adhèrent alors à cette initiative.

2019

2015

Lancement du label Green-fin (anciennement label Transition énergétique et écologique pour le climat), premier label d'État dédié à la finance verte et auquel la Commission Climat a fortement contribué.

2017

Élaboration des recommandations de France Invest pour faciliter le dialogue entre sociétés de gestion (GPs) et investisseurs institutionnels (LPs) sur les sujets ESG. Ces recommandations sont actualisées en octobre 2019.

2018

Publication du guide ESG : *Capital-Investissement, acteur du développement durable.*

2019

Publication du *Guide de partage de la création de valeur entre actionnaires et salariés.*

Mars 2020

Signature de la *Charte Parité de France Invest* par ses membres sociétés de gestion pour favoriser la mixité à des postes à responsabilité dans leurs structures et dans les entreprises qu'elles accompagnent.

2014

Signature de la *Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance* par les membres de France Invest, actualisant une démarche initiée dès 2008.

Publication du premier guide *Premières approches pour le reporting et la due diligence ESG.*

2016

Publication du guide d'application de l'article 173-VI de la LTECV (2016).

Lancement de la formation France Invest, en partenariat avec PwC, *L'ESG : comment en faire un facteur de performance ?*

Un bilan positif

Fait peu connu, **parmi les 235 investment managers et asset owners français** ayant souscrit aux PRI dans le monde à juin 2020, **45% sont des sociétés de gestion membres de France Invest.**

A juin 2020, le capital-investissement français compte :
106 sociétés de gestion, membres de France Invest, signataires des PRI,
36 sociétés de gestion membres de l'Initiative Climat.
 En 2019, **1 381 due diligence ESG ont été réalisées.**

Une Gouvernance TRANSPARENTTE ET EFFICACE

France Invest dispose d'une gouvernance transparente et efficace, dont les instances, régies par les statuts de l'Association, sont garantes du bon exercice et du développement des métiers du capital-investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre.

LE BUREAU

veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, assure le suivi et le contrôle des actions de l'Association, prépare les prises de position et tient le rôle de comité d'audit pour suivre et contrôler le budget.

L'ÉQUIPE PERMANENTE

met en œuvre les orientations et décisions du Conseil d'administration et du Bureau sous la responsabilité du Directeur général.

LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

élabore les principes de déontologie, rédige et met à jour les codes de déontologie applicables aux membres et donne des avis d'interprétation et des recommandations pour leur mise en œuvre. Elle veille au respect des principes de déontologie définis dans les codes de déontologie applicables aux membres et lors de leur mise en œuvre.

LE COMITÉ DE SÉLECTION

identifie, examine et sélectionne les candidatures aux fonctions de Président et d'Administrateurs de l'Association et de membres de certains comités ou commissions.

LES COMMISSIONS, CLUBS ET COMITÉS

Les membres de France Invest participent activement au développement et à la promotion du capital-investissement au travers des commissions, des clubs et des comités dédiés aux différents aspects du métier et à des thématiques.

Les Commissions

- Venture/Growth
- Infrastructure
- Dette privée
- Capital-Retournement
- ESG
- Impact
- Climat

- Action Régionale
- Relations avec les investisseurs
- Financement de l'Industrie
- Législation & Fiscalité (Comité juridique, Comité fiscal)
- Déontologie

Les Comités

- Sélection
- Études économiques & statistiques

Les Clubs

- LPs
- Family Office
- Fonds d'Entrepreneurs
- Afrique
- Invest avec Elles
- Avenir
- Compliance
- Communication
- Formation

L'AUTONOMIE

COMME FONDAMENT DES CLUBS,
COMMISSIONS ET COMITÉS

4 questions à...

L'autonomie d'actions, dont jouissent les clubs et commissions, est l'un des marqueurs de la gouvernance de France Invest.

- 1 QUELLES SONT LES RÉALISATIONS DONT VOUS ÊTES LA/ LE PLUS FIÈRE/FIER ET QU'ONT-ELLES APPORTÉ À LA PROFESSION ?
- 2 COMMENT VIVEZ-VOUS L'AUTONOMIE DE TRAVAIL ACCORDÉE AUX CLUBS ET COMMISSIONS ?
- 3 POURQUOI VOUS INVESTISSEZ-VOUS À TITRE PERSONNEL DANS LE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION ?
- 4 QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE CLUB, COMMISSION POUR LA DÉCENNIE À VENIR ?



Commission ESG
Candice Brenet
Présidente

- 1 Parmi les réalisations marquantes de la commission, citons le *Guide ESG du Capital-Investissement*, la publication de recommandations pour faciliter le dialogue entre investisseurs institutionnels (LPs) et sociétés de gestion (GPs) notamment sur la prise en compte des sujets extra-financiers pour faire progresser les bonnes pratiques.
- 2 Ces réalisations ont été possibles grâce à l'autonomie donnée par France Invest. Concertation, coopération avec France Invest et entre commissions, ouverture sur l'extérieur, font partie des conditions de cette autonomie qui repose aussi sur l'existence d'un schéma directeur, le sens du collectif et la capacité de faire remonter les idées.
- 3 Nous trouvons notre motivation dans un engagement collectif au service du bien commun.
- 4 La commission fait un travail important pour préparer l'avenir. Au carrefour des grandes initiatives de France Invest sur les sujets de développement durable, elle a vocation à préparer la prochaine décennie.



Commission Impact
Mathieu Cornieti
Président

- 1 Quatre groupes de travail ont été lancés en 2020 par la commission. Ils couvrent une variété de sujets sur l'amorçage, l'environnement, le cadre réglementaire et les définitions internationales de l'impact. Ils contribuent à renforcer la commission comme la plateforme d'échange de bonnes pratiques de référence en France.
- 2 Gage de réactivité, soutenue par les ressources allouées par France Invest, notre autonomie nous permet d'adapter notre action au contexte du marché et à la diversité des sociétés de gestion.
- 3 Agir au sein de la commission fait avancer la cause de l'Impact Investing en France, avec la satisfaction d'aider des entrepreneurs remarquables.
- 4 Nous portons une vision exigeante de notre marché qui sera au service des solutions entrepreneuriales qui ne manqueront pas d'émerger dans la décennie à venir face aux enjeux cruciaux de cohésion sociale ou de protection de la nature.



Club Invest avec Elles
Alexandra Dupont
Présidente

- 1 Avec un doublement en cinq ans du nombre des participants aux événements du Club Invest avec Elles, une solide communauté s'est construite qui représente un véritable vivier de talents féminins pour le capital-investissement. Nos actions de *soft monitoring* contribuent à mettre en lumière les femmes, de tous âges et à en attirer de nouvelles vers notre profession. Le Club s'est également beaucoup impliqué sur deux initiatives créées par France Invest : Les Grands Prix des Talents Féminins et la Charte Parité.
- 2 L'autonomie dont jouit le dirigeant d'un club, allié au renouvellement régulier des membres, est particulièrement appréciable dans l'action.
- 3 Animer un club dans ces conditions permet de faire bouger les lignes et de vivre pleinement son engagement.
- 4 La mixité est l'un des principaux sujets de la décennie à venir. Le club y contribuera en valorisant l'attractivité du métier et en incitant les femmes à y faire carrière.



Commission Climat
Sophie Paturle
Présidente

- 1 La Commission Climat a comptabilisé dès 2010, en collaboration avec Green Univers et EY, les investissements dans les Cleantech, entreprises développant des solutions pour la transition énergétique. Ce référentiel de l'évolution des montants investis, du nombre d'opérations, du stade de maturité et des secteurs d'activité des entreprises financées montre la contribution du capital-investissement à la dynamique de ce secteur. L'apport de France Invest au label Greenfin a permis de disposer d'un outil pour flécher l'épargne vers des investissements qui sont dédiés à la transition énergétique. La commission est l'une des voix de France Invest sur ce sujet et un espace privilégié de partage d'expériences.
- 2 Avec le support des équipes de France Invest, l'autonomie devient un gage d'efficacité dans la prise de décisions, la réactivité et la possibilité de créer des partenariats souples.
- 3 En nous investissant dans le travail de l'Association, nous avons su créer une communauté dynamique et sympathique, véritable task force pour l'action.
- 4 Le climat est au cœur de la politique de relance du gouvernement et nous souhaitons y participer en étant reconnus pour notre retour d'expérience. Notre action visera à accroître notre communauté et à collaborer avec les autres clubs et commissions de France Invest.

Réseau France de l'IC International

Groupe de travail de la Commission ESG

Interview de Noella de Bermingham, responsable



Depuis la création d'Initiative Climat en 2015 qui vise à mesurer les émissions de gaz à effet de serre dans les participations des fonds, près de 40 sociétés de gestion ont rejoint l'initiative à mi-2020. De nombreuses publications et méthodologies concrètes ont permis de faire progresser les démarches des signataires.

Ces avancées ont débouché en 2019 sur une reconnaissance internationale via les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) et plusieurs pays travaillent actuellement à la duplication de notre initiative française. Le réseau français de l'initiative est piloté par un comité opérationnel qui travaille en étroite collaboration avec la Commission ESG de France Invest.

France Invest soutient l'initiative depuis 2018 en lui apportant support logistique, en communication et en visibilité.

Pour la nouvelle décennie, nous allons accélérer le développement d'outils opérationnels adaptés aux besoins spécifiques des membres signataires, par la création de nouveaux groupes de travail thématiques et sectoriels en phase avec l'accélération forte des enjeux du climat auquel nous faisons face.

L'IMPACT DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

Les atouts du
capital-investissement...

pour accompagner et promouvoir les projets d'entreprises
sur le long terme et soutenir l'économie française...

LES MEMBRES DE FRANCE INVEST
AU 30/06/2020

338 SOCIÉTÉS DE GESTION
ET D'INVESTISSEMENT :

- du capital-innovation
- du capital-développement
- du capital-transmission
- du capital-retournement
- de la dette privée
- de l'investissement en infrastructure

ACCOMPAGNÉES PAR **171**
SOCIÉTÉS DE CONSEIL MEMBRES

AVEC DES LEVÉES DE FONDS
IMPORTANTES

115 Mds€ entre 2010 et 2019
pour le financement en capitaux
propres des entreprises.

40,7 Mds€ en 2019,
en capital-innovation, développement,
transmission et retournement.

PERMETTANT DE RÉALISER
DES INVESTISSEMENTS
CONSÉQUENTS

109 Mds€ entre 2010 et 2019
investis en capitaux propres dans les
entreprises.

37,3 Mds€ en 2019,
en capital-innovation, développement,
transmission et retournement.

LE SOUTIEN DE FRANCE INVEST

- Une équipe de **19** collaborateurs permanents.
- **7** délégations régionales.
- **23** Clubs, Commissions et Comités dont 4 consacrés au développement durable : ESG, Impact, Climat et Invest avec Elles.
- Une Commission de Déontologie chargée de définir et de veiller au respect des pratiques de la profession.
- L'Académie France Invest s'appuyant sur un réseau de **90** experts pour former les professionnels du secteur.
- **iCi** : Initiative Climat International, dont l'antenne française (iC France) regroupe **36** sociétés de gestion à juin 2020 souhaitant aligner l'empreinte carbone de leurs portefeuilles sur la trajectoire de l'Accord de Paris.

TENDANCES DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN FRANCE

Prise en compte accrue des critères ESG dans l'investissement.

Attentes croissantes de la société et des épargnants sur le rôle des entreprises dans l'économie.

Adaptation à l'évolution du contexte économique législatif et réglementaire.

afin de contribuer à créer de la valeur partagée.

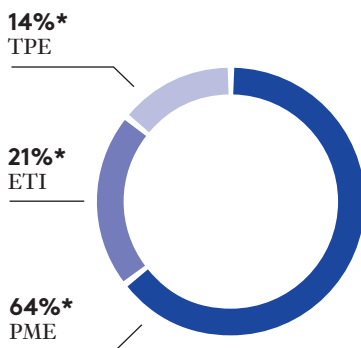
POUR UN IMPACT POSITIF DANS LA DURÉE

433 186 nouveaux emplois nets créés entre janvier 2010 et décembre 2018 dans 3 300 entreprises dont les données sont disponibles sur 7 800 entreprises accompagnées.

Multiplication par **2,5** en 6 ans de la valeur des PME et ETI accompagnées par les fonds d'investissement.

En 10 ans (2010-2019), **5,7** Mds€ investis dans les cleantech par des fonds spécialisés.

7 800 ENTREPRISES ACCOMPAGNEES PAR LES ADHERENTS *



* Etude croissance et création d'emplois portant sur les chiffres à fin 2018 et extrapolation pour le pourcentage de TPE, PME et ETI à partir des 3 300 entreprises françaises

LES RÉALISATIONS ET LES ENGAGEMENTS DE FRANCE INVEST

- La Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance formalise **16** engagements destinés à répondre aux enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance. Sa signature est une condition d'adhésion à France Invest.
- Des conférences, des petits-déjeuners thématiques et des formations pour améliorer la prise en compte des critères ESG chez les membres de France Invest : plus de **2 500** personnes sensibilisées et formées à l'ESG entre 2012 et 2019.
- Une charte favorisant la parité chez les acteurs du capital-investissement et dans les entreprises qu'ils accompagnent, signée par 80% des sociétés de gestion membres de France Invest à mars 2020.
- Les Grands Prix des Talents Féminins, pour promouvoir les femmes dans les équipes d'investissement des sociétés de gestion membres de France Invest.
- Des publications de guides : guide ESG, guide d'application de l'article 173-VI, guide de partage de la valeur entre actionnaires et salariés, guide first-time funds...

Contribution aux ODD

Depuis 2010, France Invest a contribué aux objectifs de développement durable (ODD) rassemblés dans l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ces objectifs répondent aux défis généraux que sont l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, la protection de la planète et une prospérité garantie pour tous.

Au regard de ses activités, France Invest contribue principalement, mais non exclusivement, aux 8 ODD suivants.

8 ODD CLÉS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

► COMPÉTENCES ET ACCÈS À L'EMPLOI

Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

Contribution de France Invest

- 981 stagiaires formés par France Invest aux métiers du capital-investissement en 2019.
- Plus de 60 événements organisés ou co-organisés par France Invest en 2019.



Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

► LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Cible 5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

► PARTICIPATION ET ACCÈS AUX POSTES DE DIRECTION

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

- France Invest mène une politique active pour promouvoir la mixité aux postes à responsabilité au sein des sociétés de capital-investissement et des entreprises qu'elles accompagnent.
- En mars 2020, cet engagement s'est traduit par la publication d'une Charte Parité signée par 80% des membres de France Invest.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

► DÉVELOPPEMENT DES TPE ET PME

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

- A fin 2018, 7 800 entreprises françaises et étrangères sont accompagnées par les adhérents de France Invest.
- 433 186 nouveaux emplois nets ont été créés entre janvier 2010 et décembre 2018. *

* Dans 3 300 entreprises dont les données sont disponibles sur 7 800 entreprises accompagnées.

Contribution
de France Invest

Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

► ÉVOLUTION DES REVENUS DES PLUS PAUVRES

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

- En 2019, à l'occasion de la loi PACTE, France Invest a formulé une proposition innovante pour associer tous les salariés des entreprises accompagnées au partage de la valeur.



Établir des modes de consommation et de production durables

► RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Cible 12.16 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

- L'adhésion à France Invest engage ses membres à respecter les critères définis dans sa charte pour agir en faveur d'une croissance durable.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

► ÉDUCATION ET CAPACITÉ D'ACTION

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

- France Invest promeut les initiatives qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les entreprises accompagnées (iC20).
- Parallèlement, en 10 ans (de 2010 à 2019) 5,7 Mds d'euros ont été investis par les membres de France Invest dans les cleantech, dont plus d'un tiers dans les énergies renouvelables.

Contribution de France Invest



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

► INSTITUTIONS EXEMPLAIRES

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

► PRISE DE DÉCISIONS INCLUSIVE

Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

- France Invest promeut les meilleures pratiques afin de veiller à la mise en place de comités (de rémunération, d'audit, etc.) dans les entreprises accompagnés < 250 salariés (hors TPE).



Partenariats pour la réalisation des objectifs

► PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cible 17.16 : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

- Partenariat de France Invest avec les PRI.
- France Invest ambitionne que tous ses membres adoptent les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable et qu'ils deviennent tous signataires des PRI d'ici 2030.

Bilan et AMBITIONS

En contact permanent avec les start-up, PME et ETI françaises et européennes, les sociétés de capital-investissement membres de France Invest jouent un rôle déterminant pour contribuer à construire une économie plus durable.

Engagé depuis 2008 sur ce sujet, France Invest souhaite accélérer son action et fixer des objectifs réalistes, concrets et impactants qui contribuent au maintien du leadership mondial du capital-investissement français dans la prise en compte des enjeux extra-financiers et à celui de la Place de Paris en matière de finance durable.

Bilan et ambitions

ENVIRONNEMENT

—
20

SOCIÉTÉ

—
24

GOUVERNANCE

—
28

Bilan et ambitions DE 2010 À 2030

La montée en puissance des enjeux ESG est accompagnée d'un corpus réglementaire sur la finance durable au niveau européen. Ainsi, la Commission européenne a fixé à 2050 l'échéance pour parvenir à une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat. 2030 constituera une étape intermédiaire majeure, notamment pour la France dont la feuille de route vise à mettre en œuvre 6 orientations prioritaires qui répondent aux 17 objectifs de développement durable (ODD) : une transition juste, une société bas carbone, la promotion de l'éducation tout au long de la vie, la santé, la participation citoyenne et l'action européenne et internationale.

Première association représentative du capital-investissement dans l'OCDE à s'engager en qualité de Network Supporter des Principles for Responsible Investment des Nations Unies (PRI), France Invest élabore chaque année un rapport sur le développement durable.

La gestion responsable, promue par France Invest depuis l'adoption en 2008 de la Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance, doit s'accroître au cours de la prochaine décennie. En 2020, un tiers des membres de France Invest est signataire des PRI. A l'horizon 2030, France Invest ambitionne que 100 % de ses membres en deviennent signataires.

Engagements ESG et organisation au sein des sociétés de capital-investissement

	2019	2030
Signataires de la Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance par les acteurs français, membres de France Invest	85 %	100 %
Membres signataires des PRI	31 %	100 %

Ambitions ESG

Accélération de l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement des acteurs du capital-investissement français

PRÉ-ACQUISITION DE LA PARTICIPATION



Exemples d'actions menées

- Pourparlers avec le dirigeant sur les critères extra-financiers
- Réalisation de Due Diligences spécifiques ESG faites par un acquéreur
- Evaluation d'un potentiel de développement des critères ESG
- Clauses ESG dans les pactes d'actionnaires

ACQUISITION DE LA PARTICIPATION

PÉRIODE DE DÉTENTION DE LA PARTICIPATION



Exemples d'actions menées

- Adoption par les instances de gouvernance d'un plan d'actions ESG
- Définition des critères pertinents et des indicateurs ESG
- Suivi du plan d'actions ESG
- Mise en place de reporting semi-annuel sur les objectifs ESG
- Comptes-rendus réguliers auprès des instances de gouvernance
- Mise en place d'actions correctrices, le cas échéant

AVANT LA CESSIION DE LA PARTICIPATION



Exemples d'actions menées

- Due diligence vendor (DDV)
- Lettre d'information ESG

CESSION DE LA PARTICIPATION

France Invest ambitionne de voir chaque due diligence d'investissement ou de cession réalisée par ses membres intégrer formellement les problématiques ESG. Elle promeut la mise en place systématique d'un suivi des enjeux ESG matériels et de comptes-rendus ESG auprès des participations.

Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement de la société de capital-investissement	2020	2030
Intégration formelle de l'ESG dans les due diligences en phase d'acquisition	36 %	100 %
Intégration formelle de l'ESG dans le pacte d'actionnaires	Non disponible	100 %
Mise en place d'un suivi des enjeux ESG matériels au niveau de la participation	12 %	100 %
Mise en place de comptes-rendus ESG auprès des instances de gouvernance de la participation	Non disponible	100 %
Intégration formelle de l'ESG dans les due diligences en phase de cession	25 %	100 %
Rendre public des indicateurs clés d'engagement en matière ESG	Non disponible	50 %
Rendre compte au moins une fois par an sur les critères extra-financiers aux investisseurs institutionnels pendant la durée de leur investissement	Non disponible	100 %

ENVIRONNEMENT

Le financement d'une économie bas-carbone

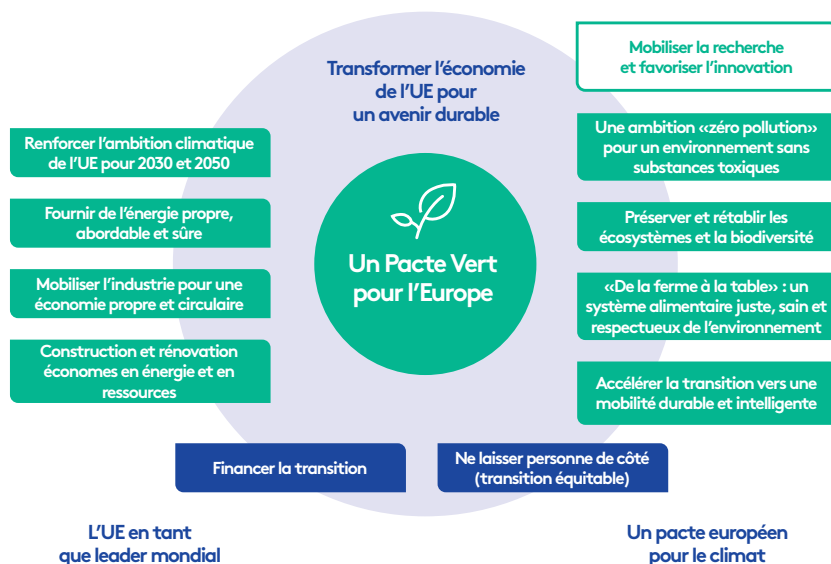
Convaincu que la préservation de l'environnement est une démarche créatrice de valeur pour la société, les parties prenantes de l'entreprise et ses investisseurs, le capital-investissement français s'est auto-saisi de cette thématique depuis 2010.

Parmi les actions menées par France Invest, l'Initiative Carbone (iC20) développée au moment de la COP 21 et le Baromètre le financement des cleantech concrétisent l'engagement de la profession au service de la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France.

Le capital-investissement en appui de la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France

L'Accord de Paris de 2015, signé dans le cadre de la COP 21, a posé pour la première fois un cadre universel pour la lutte contre le réchauffement climatique. Cette impulsion s'est traduite en France par le Plan Climat de juillet 2017, élaboré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui vise notamment à une neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour mettre en œuvre l'ambition du Gouvernement, de larges consultations de parties prenantes et du public ont permis de fixer la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui précise la feuille de route de la France pour conduire une politique d'atténuation du changement climatique.

Alors que l'Europe a affiché ses ambitions pour un Green Deal, et a d'ailleurs réaffirmé son souhait de progresser rapidement sur cet objectif malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, la mise en place d'une taxonomie européenne donnera une définition commune des



activités « vertes » afin d'aider les entreprises et les investisseurs à prendre les décisions d'investissement en connaissance de cause.

Si la plupart des acteurs économiques sont conscients de la nécessité d'accompagner activement la transition juste vers une économie bas carbone, les difficultés sont nombreuses pour combiner écologie et économie, court terme et long terme et appréhender les règles collectives dans un environnement mouvant.

A son échelle, le capital-investissement s'est auto-saisi depuis le début des

années 2010 de ces enjeux. Et l'industrie du capital-investissement français a été particulièrement active à deux niveaux : la prise en compte de l'environnement dans les entreprises qu'accompagnent les sociétés de gestion, d'une part, et le financement des Cleantech, d'autre part.

Dans ce contexte, France Invest joue un rôle actif pour promouvoir les bénéfices d'une utilisation plus économe des ressources naturelles et d'une meilleure préservation de l'environnement : une démarche créatrice de valeur pour la société, les parties prenantes de l'entreprise et ses investisseurs.

L'Association accompagne également ses membres face à l'accélération des évolutions réglementaires. La Commission ESG de France Invest a ainsi publié un guide d'application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui clarifie les attentes du législateur en matière de prise en compte de l'enjeu climatique dans les politiques d'investissement des grands investisseurs institutionnels français.

L'Initiative Climat (iC20) une initiative d'origine française

Cette initiative inédite a été lancée sous le nom d'Initiative Carbone 2020 (iC20) en 2015 lors de la COP 21 par cinq fonds de capital-investissement français. Rebaptisée Initiative Climat 2020 en 2017, puis devenue l'Initiative Climat International (iCi) lors de son adoption par les PRI au Climate Finance Day en novembre 2018 (l'iC France est le réseau français de l'iCi), cette plateforme de partage unique permet de réunir et de mobiliser tous les acteurs du capital-investissement souhaitant apporter une contribution significative à la lutte contre le dérèglement climatique. Les sociétés de capital-investissement signataires travaillent ainsi au développement de guides, d'outils et de méthodologies concrets, pragmatiques et opérationnels destinés notamment à intégrer l'enjeu climatique lors des décisions d'investissement ou à réaliser l'évaluation d'une empreinte carbone. Chaque année, les signataires se réunissent autour de différents ateliers de travail.



Ainsi, en 2020, l'iC France a structuré quatre ateliers consacrés à :

- La formation et la sensibilisation des managers
- La matérialité de l'enjeu climat
- Les infrastructures
- L'alignement sur l'objectif de 2°C

36 signataires membres de France Invest, représentant 42% des montants gérés par le capital-investissement français, ont rejoint l'iC France à juin 2020.

Depuis 2018, le soutien officiel des PRI, qui s'est donné comme objectif de dupliquer l'initiative à l'étranger, lui apporte une visibilité internationale et une reconnaissance de la démarche française.

France Invest a soutenu le projet et salué la création en décembre 2015, par le gouvernement, du label Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat (TECC), devenu label Greenfin en 2019. Ce label a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique en définissant un cahier des charges pour les fonds bénéficiaires du label sur leur contribution au financement de la transition énergétique et écologique, sur la transparence de leur reporting et sur leur impact environnemental. Au 31 décembre 2019, 41 fonds étaient labellisés TECC, dont 34 % de membres de France Invest.



Le financement des Cleantech

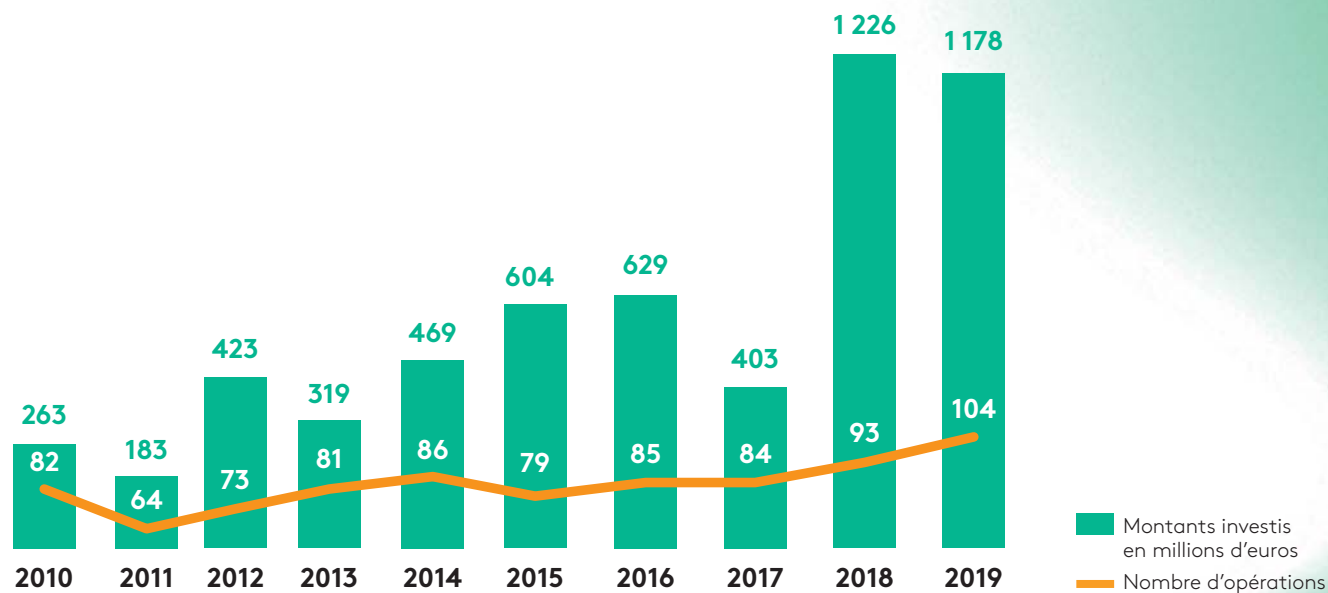
Le capital-investissement français est un acteur important du financement des Cleantech. Regroupés au sein de la Commission Climat de France Invest les investisseurs en capital apportent depuis 10 ans, en moyenne chaque

année, 570 millions d'euros de financement. Le cap du milliard d'euros annuel a été franchi en 2018 et en 2019. Sur 10 ans, de 2010 à 2019, un tiers des investissements a été réalisé dans les énergies renouvelables. Les évolutions

technologiques ont joué un rôle majeur pour développer les Cleantech liées à la transition énergétique et environnementale et les business models attachés sont devenus rentables.

Évolution des investissements du capital-investissement français dans les Cleantech

(Source : GreenUnivers)



PERSPECTIVES ET ENGAGEMENTS

de France Invest pour 2030

Alors que les 10 années qui nous séparent de 2030 correspondent à un ou deux cycles d'investissement (5 ans en moyenne), les membres de France Invest devront accompagner leurs participations sur une trajectoire de neutralité carbone. C'est un enjeu majeur pour les start-up, les PME et les ETI, à l'heure où les plus grandes entreprises se mobilisent désormais en ce sens, pour rester compétitives et participer aux chaînes de valeur des entreprises engagées sur une trajectoire de neutralité carbone.

France Invest se concentrera sur trois axes de travail :

INFORMER

L'émergence d'une nouvelle vague d'initiatives et de réglementations souligne l'importance du rôle de veille et d'information auprès des membres de l'Association.

FACILITER

A travers ses clubs & commissions, France Invest met à la disposition de ses membres des guides et outils prêts à l'emploi et ajustés en fonction de l'évolution des attentes réglementaires et sociétales.

CONVAINCRE

Les PME et ETI n'ont pas toujours les moyens et la structuration pour appréhender pleinement les enjeux liés à la transition écologique. Il est du rôle des investisseurs de convaincre les dirigeants de ces entreprises de l'intérêt de long terme de cette démarche exigeante et les accompagner sur ce chemin critique.

France Invest est co-signataire de la déclaration commune des associations professionnelles représentatives de la Place financière de Paris : *Une nouvelle étape pour une finance verte et durable*. Cette mobilisation groupée vise à prendre de nouveaux engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les signataires de l'iC France développent actuellement une méthodologie adaptée aux sociétés de gestion de toute taille pour les aider à mesurer au mieux leur empreinte carbone, dans l'objectif d'aligner leurs portefeuilles sur la trajectoire 2°C. France Invest souhaite ainsi que l'ensemble de ses membres puissent être en capacité de mesurer l'empreinte carbone de leurs portefeuilles d'ici à 2030 et ambitionne que le nombre des sociétés de capital-investissement ayant adhéré à iC France soit multiplié par quatre.

Enfin, le financement des Cleantech est un enjeu important pour encourager et favoriser la transition énergétique. France Invest souhaite développer les financements vers ce secteur en les multipliant par quatre d'ici 2030.

Ambition environnementale	2019	2030
Réunir les conditions pour que l'ensemble des acteurs français du capital-investissement soit en capacité de se définir un objectif de neutralité carbone		Atteint
Accroître le financement des Cleantech	1,2 Md €	5Mds €
Encourager la profession à se saisir des enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité		Atteint
Membres signataires d'iC France	11 %	50 %



SOCIÉTÉ

Agir pour le développement durable implique de s'engager pour une meilleure prise en compte des enjeux sociaux au sein de l'entreprise.

Depuis 2010, l'action de France Invest s'est organisée autour de quatre axes prioritaires : démontrer l'impact économique et social du capital-investissement, favoriser un meilleur partage de la valeur créée avec les salariés des participations, agir en faveur de la parité dans les métiers du capital-investissement comme dans les entreprises et promouvoir l'investissement à impact social.



La contribution du capital-investissement à la croissance et à l'emploi

Les entreprises accompagnées par le capital-investissement contribuent fortement à la croissance économique française. Depuis 2003, France Invest mesure la croissance et la création d'emplois dans les entreprises accompagnées par ses membres.

Au 31 décembre 2018, la moitié environ des 6 682 entreprises françaises accompagnées par des fonds d'investissement dont les données sont disponibles contribuent de manière significative à l'économie française avec :

- **207 Mds€** de chiffre d'affaires cumulé, soit 16 % du chiffre d'affaires total des groupes du CAC 40 ;
- **1,3 million** de salariés, à comparer à 16,9 millions de salariés dans le secteur marchand français, hors agriculture.

Sur 5 ans, entre janvier 2014 et décembre 2018, dans ces entreprises :

- **Le chiffre d'affaires cumulé a augmenté de 25 %** contre 11 % pour le PIB français ;
- **266 500** nouveaux emplois organiques, net des cessions et acquisitions, y ont été créés, soit une croissance de l'emploi de 6 % pour la seule année 2018 (74 600 emplois créés) à comparer à 1 % de croissance pour le secteur marchand français et de 1,6 % dans les pays de l'OCDE.



Partager la création de valeur avec tous les salariés

France Invest est engagé de longue date pour le partage de la création de valeur avec les salariés des entreprises accompagnées. L'alignement d'intérêt entre les actionnaires et les salariés, au-delà des équipes de management, est un élément clé de performance et de justice sociale.

Or, si des solutions spécifiques existent pour les managers, notamment lorsqu'ils participent eux-mêmes aux opérations de financement, aucun dispositif simple et efficace n'existait jusqu'à

récemment pour l'ensemble des autres salariés. Pour y remédier concrètement, France Invest a suggéré dès 2017 aux pouvoirs publics un dispositif donnant à tous les salariés des entreprises concernées un accès simplifié au partage de la plus-value lors de la vente des titres d'une entreprise, pour peu que l'actionnaire se soit engagé volontairement dans cette démarche. L'objectif est qu'ainsi les salariés bénéficient d'une partie de la valeur créée dans les entreprises accompagnées sans même qu'il leur soit nécessaire d'être actionnaires.

Après plusieurs années de plaidoyer, cette proposition innovante a enfin pu être introduite dans la loi PACTE d'avril 2019. France Invest a publié dans la foulée un guide didactique et opérationnel pour aider ses membres à mettre en œuvre ce nouveau mécanisme, les invitant à une adoption aussi large que possible du dispositif.

L'intention de France Invest est que les salariés soient plus largement associés au partage de la valeur créée.

Ambition sociétale en % des entreprises accompagnées	2019	2030
Partager la création de valeur en associant les salariés aux fruits de la performance de l'entreprise par les mécanismes de participation ou d'intéressement, ou par un large accès des salariés au capital ou aux plus-values éventuelles	18 %	100 %
Dont mécanismes d'actionnariat salarié (actions gratuites, FCPE d'actionnariat salarié ou autres mécanismes)	8 %	85 %
Mécanisme de partage de la plus-value de cession avec les salariés des entreprises	1 %	35 %

La parité, enjeu d'équité

Les effets bénéfiques de la parité en entreprise sont désormais reconnus par tous. Mais de la prise de conscience à la réalité, le constat est que dans les entreprises accompagnées par le capital-investissement, la proportion de femmes aux postes à responsabilité reste inférieure à celle mesurée dans les autres entreprises. De surcroît, les femmes créatrices d'entreprises accèdent en moyenne moins fréquemment à des

financements et, quand elles y accèdent, les montants alloués sont plus faibles. Cette situation trouve, pour partie, son origine dans le fait que les sociétés de capital-investissement sont elles-mêmes majoritairement dirigées par des hommes et que la part des femmes à des postes stratégiques y progresse lentement.

La part des femmes dans les équipes d'investissement progresse lentement. Cette proportion est passée de 17 % à 24 % entre 2009 et 2019 et elle plafonne depuis 2017. A ce rythme, il faudrait attendre 2045 pour espérer une hypothétique parité. Seulement 8 % des sociétés de gestion sont dirigées par des femmes et elles ne sont que 8 % à la tête de comités d'investissement.

Conscient de ces biais, France Invest entend intensifier son action pour faire de la parité un objectif affirmé, à la fois dans les sociétés de gestion et dans leurs participations.



Une étape importante a été franchie avec la **Charte Parité de France Invest**, publiée en mars 2020, qui fixe trente engagements quantitatifs et qualitatifs pour faciliter les carrières des femmes dans la sphère du capital-investissement. A sa publication, cette Charte avait déjà recueilli la signature de 80 % des sociétés de gestion membres de l'Association et de quelques grands investisseurs institutionnels soit 255 sociétés.

France Invest ambitionne que d'ici 2030 ses membres aient 25 % de femmes à des postes senior dans les équipes d'investissement et 40 % de femmes tous postes confondus. Dans les participations de plus de 500 salariés l'objectif est que les comités exécutifs soient composés d'au moins 30 % de femmes.

Engagements en faveur de la parité au sein des équipes d'investissement des sociétés de capital-investissement

	2019	2030
Signataires de la Charte Parité de France Invest	80 %	100 %
Pourcentage de femmes à des postes senior dans les équipes d'investissement des sociétés de capital-investissement	10 %	25 %
Pourcentage de femmes tous postes confondus au sein des sociétés de capital-investissement	25 %	40 %



Pour soutenir la dynamique en faveur de la parité, France Invest a créé fin 2019 ses premiers **Grands Prix des Talents Féminins**. Cette manifestation, désormais annuelle, vient distinguer la mobilisation et la richesse du parcours de femmes investisseuses dans les sociétés de capital-investissement membres de l'Association et une société de gestion pour sa politique active en faveur de la mixité.

Parallèlement, le **Club Invest avec Elles** lance de nombreuses autres initiatives pour accompagner cette stratégie, dont des conférences dans les universités, l'animation d'événements, de rencontres pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'investissement au féminin, et une boîte à outil pour renfoncer la mixité au sein des sociétés de gestion.

Des actions de coaching et de mentoring sont proposées par France Invest pour accélérer les carrières féminines au sein du capital-investissement en partenariat avec Level 20.



L'investissement à impact, un engagement sociétal concret

L'investissement à impact, ou impact investing, est un investissement effectué dans l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable, en plus d'un retour financier, qui a émergé au début des années 2000.

Structuré dès 2008 par le Global Impact Investing Network (GIIN), ce segment s'est rapidement développé, d'abord sur le continent nord-américain, qui reste le principal marché, puis sur le marché européen qui le suit.

En Europe, quelques personnalités du capital-investissement ont contribué à sa visibilité et à son essor. Parmi elles, Sir Ronald Cohen, fondateur d'Apax Partners. Sa vision et son action sont à l'origine des Social Impact Bonds, prêts contractés par des instances publiques auprès d'investisseurs privés afin de financer des organismes sociaux, dont le remboursement et les

intérêts sont conditionnés à la réalisation d'objectifs sociaux.

L'investissement à impact social s'est implanté en France dans les années 2010, pour monter en puissance avec le lancement en 2016 du premier Contrat à Impact Social, adaptation française des Social Impact Bonds. A juin 2020, les investissements à impact en France sont gérés par 33 sociétés de gestion qui adhèrent à la Commission Impact de France Invest, créée en 2012, et sont signataires de sa Charte. A travers 85 fonds à impact, ces sociétés disposent actuellement de plus de 3 milliards d'euros d'actifs sous gestion et accompagnent près de 1 200 entreprises.

La Charte France Invest Impact

Si le marché de l'investissement à impact social prend de l'ampleur dans le capital-investissement, il reste d'une taille modeste et la sensibilisation des investisseurs institutionnels aux bénéfices directs et indirects de ce type d'investissement sera clé pour son développement. La Charte France Invest Impact présente les engagements des sociétés de gestion françaises membres de sa Commission Impact.

La Charte respecte la diversité des approches et s'articule autour de **3 engagements** :

1. Un double objectif d'une recherche de performance financière et d'impact
2. Un engagement actif auprès des entrepreneurs pour maximiser l'impact
3. La mesure de l'impact des investissements

PERSPECTIVES ET ENGAGEMENTS de France Invest pour 2030

La formation et le climat social dans les entreprises sont des facteurs de bien-être au travail que l'Association souhaite encourager. Le dialogue social, à l'entrée des fonds au capital ou lors de leur sortie est, en 2019, déjà très soutenu (avec un avis favorable ou neutre du comité d'entreprise en cas d'entrée dans le capital par une prise de participation majoritaire à plus de 99 %). L'ambition portée par France Invest est de maintenir ce haut niveau dans la durée, au travers des cycles économiques.

Par son offre riche à destination de ses membres et de leurs participations, et son soutien au financement de l'Edtech, France Invest va poursuivre et intensifier son action en faveur de la formation dans les entreprises. France Invest continuera enfin son action en faveur de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise.

GOUVERNANCE

La gouvernance vise à préciser les règles fonctionnelles et organisationnelles de partage des pouvoirs et des responsabilités au sein de l'entreprise. Elle établit l'ensemble des relations entre actionnaires, dirigeants et autres parties prenantes de l'entreprise. Elle est le pilier de la relation entrepreneurs-investisseurs.

La gouvernance dans les entreprises accompagnées par le capital-investissement

Dans les entreprises accompagnées par des investisseurs privés, la gouvernance est fondée sur un ensemble de principes, de codes, de règlements et de bonnes pratiques que les acteurs du capital-investissement peuvent adopter en complément du cadre légal. Elle s'inscrit au carrefour du pacte d'actionnaires et du règlement interne. Son but est d'instaurer un rapport de confiance entre les actionnaires et les dirigeants, au plus près de la gestion de l'activité de l'entreprise. En encadrant et en facilitant le dialogue direct pendant la durée de l'investissement, la gouvernance contribue aussi à assurer une continuité de la création de valeur sur le long terme. Elle veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance et s'assure de la prise en compte de l'éthique dans la gestion des affaires et des risques ESG.

RESPECT DES NORMES PROFESSIONNELLES ET ÉTHIQUES DES MEMBRES DE FRANCE INVEST

Parce que le capital-investissement procède d'une logique différente de celle de l'investissement traditionnel en subordonnant la création de valeur à l'équilibre de la relation directe entre l'actionnaire et le dirigeant, cette relation doit être organisée, encadrée et régulée.

Pour assurer un auto-contrôle efficace, France Invest s'est doté d'une compétence disciplinaire spécifique inscrite dans les statuts de l'Association.

Ce pouvoir de sanction envers ses propres membres, à l'image de celui exercé par l'ordre des médecins ou des avocats, est le garant d'un exercice du métier conforme à la réglementation et à l'éthique des affaires. Il maintient une vigilance sur l'adoption des bonnes pratiques dans la relation que les inves-

tisseurs professionnels ont avec leurs bailleurs de fonds, les investisseurs institutionnels, et avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Dès 1998, France Invest a créé une Commission Déontologie pour définir les règles et les devoirs qui régissent la profession, la conduite des sociétés de gestion membres de l'Association et les relations qu'elles entretiennent avec leurs parties prenantes.

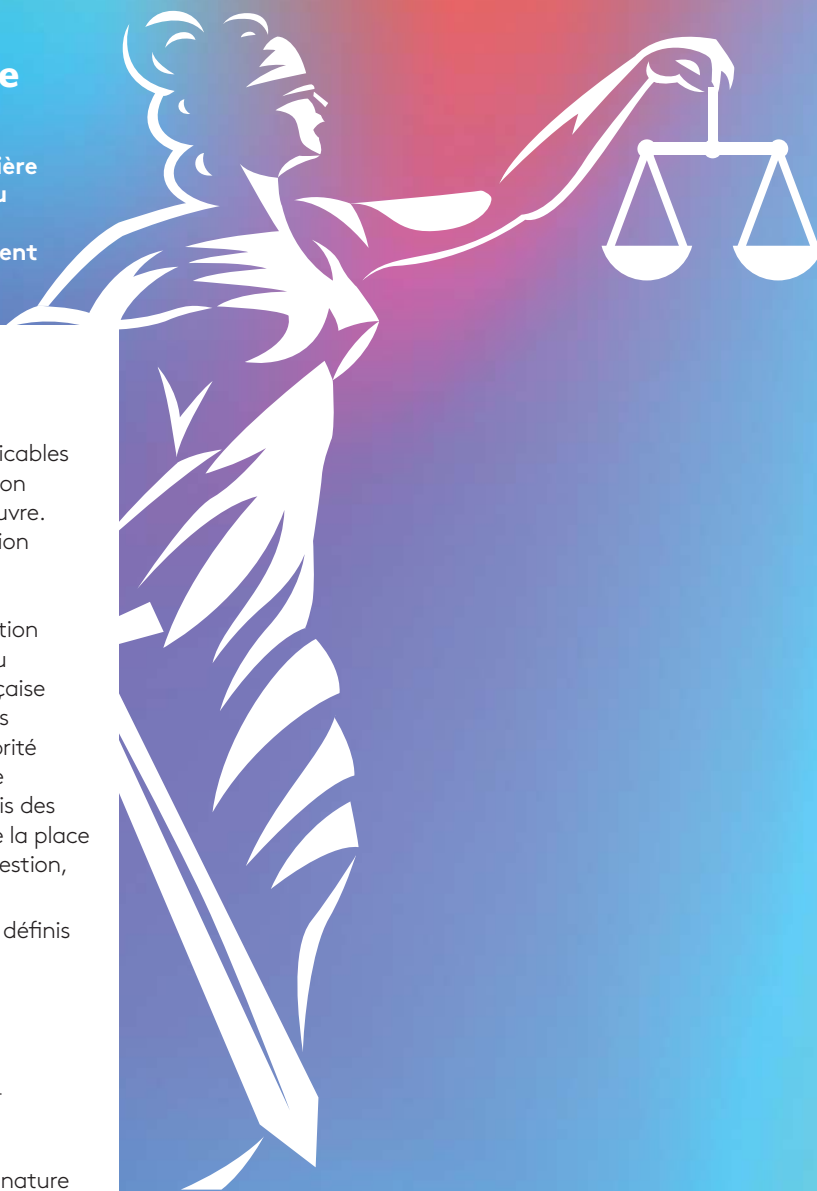
La Commission de Déontologie de France Invest

Le rôle déterminant de France Invest en matière de déontologie de la profession a été reconnu par le législateur qui a fait de l'adhésion à l'Association, l'une des conditions d'agrément pour les sociétés de gestion.

LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE POURSUIT UNE DOUBLE MISSION :

- Elaborer les principes de déontologie, rédiger et mettre à jour les codes de déontologie applicables aux membres et donner des avis d'interprétation et des recommandations pour leur mise en œuvre. A ce titre, la commission a contribué à l'adoption par France Invest de deux textes :
le Code de déontologie de France Invest et le Règlement de déontologie des sociétés de gestion de portefeuille intervenant dans le domaine du capital-investissement avec l'Association française de la Gestion Financière (AFG). Les dispositions de ce règlement ont été approuvées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et font office de normes professionnelles. La commission a émis des recommandations à l'attention des acteurs de la place en matière de restructuration de sociétés de gestion, de fonds et de portefeuilles.
- Veiller au respect des principes de déontologie définis dans les codes de déontologie applicables aux membres et lors de leur mise en œuvre.

L'application de la déontologie rencontre les préoccupations éthiques des acteurs du capital-investissement. La commission peut être saisie par toute personne ayant connaissance de faits impliquant des membres de France Invest et de nature à constituer une violation des règles déontologiques. Elle est habilitée à prononcer des sanctions (avertissement, blâme, suspension temporaire et radiation) à l'encontre des membres concernés.



Gouvernance et développement durable

Parce qu'ils sont directement aux prises avec la direction des entreprises qu'ils accompagnent, les sociétés de gestion membres de France Invest sont en capacité de faire du développement durable un des enjeux de leur croissance et de leur transformation.

LES TRAVAUX DE FRANCE INVEST EN FAVEUR DU LIEN GOUVERNANCE-ESG

Prenant en compte la diversité croissante des acteurs du capital-investissement, France Invest a choisi de concentrer son action sur la gouvernance autour de quatre chantiers majeurs :

- La nomination d'administrateurs indépendants au sein des instances de gouvernance, choisis pour leur compétence, leur expérience et leur connaissance du secteur d'activité.

- La mise en place d'un contrôle interne pour s'assurer du bon fonctionnement et de la conformité de ces instances.
- Le respect des règles de représentation équilibrée hommes-femmes en leur sein.
- La formation aux bonnes pratiques.

LA PARITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FRANCE INVEST

France Invest s'est fixé l'objectif d'atteindre 50 % de femmes à son Conseil d'administration d'ici à juin 2021. A mi-2020 cet objectif est en bonne voie : la féminisation a été renforcée avec l'entrée de nouvelles administratrices portant à 7 le nombre de femmes sur les 16 membres de cet organe de gouvernance.

La Charte d'engagement de France Invest

Structurée dès 1988, la gouvernance de France Invest s'est renforcée avec la Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance.

Rédigée en 2008 et refondue en 2014, cette charte identifie, structure et formalise les sujets sur lesquels les membres de France Invest ont une influence majeure pour diffuser les meilleures pratiques ESG, au-delà de leur devoir fiduciaire à l'égard de leurs investisseurs.

Elle comporte également un volet bonne gouvernance en quatre points :

- Veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises accompagnées.
- Agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans la sphère de contrôle.
- Agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités.
- Promouvoir la transparence de l'activité d'investisseur, notamment en mesurant et en communiquant l'impact économique et social de leurs investissements.





PERSPECTIVES ET ENGAGEMENTS de France Invest pour 2030

La gouvernance permet aux acteurs du capital-investissement d'engager le dialogue avec les autres actionnaires et les dirigeants et d'implémenter les critères extra-financiers au sein de l'entreprise accompagnée.

France Invest continuera de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance auprès de ses membres et des entreprises accompagnées.

Ambition d'une gouvernance engagée	2019	2030
Signature d'un pacte d'actionnaires	100 %	100 %
Présence d'au moins un administrateur indépendant dans les instances de gouvernance des entreprises accompagnées	Non disponible	90 %
Veiller à la mise en place de comités (comité de rémunération, comité d'audit, etc.) pour les entreprises accompagnées < 250 salariés (hors TPE)	Non disponible	100 %
Participer aux instances de gouvernance des entreprises accompagnées (représentation au sein des conseils de surveillance) pour les investisseurs en capital	≈ 100 %	100 %
Femmes dans les comités de direction pour les entreprises accompagnées > 500 salariés	23 %	30 %
Insérer une clause prévoyant dans les documents contractuels une possibilité de règlement amiable en cas de différends	Non disponible	100 %
Tenter dans la mesure du possible de résoudre les différends éventuels par un règlement amiable en vue de réduire les contentieux judiciaires	Non disponible	100 %

HISTOIRES D'ENTREPRISES DES RÉUSSITES EXEMPLAIRES ET SOLIDAIRES

Le capital-investissement a accompagné de nombreuses réussites d'entreprises qui ont mis le développement durable au cœur de leur stratégie. Si toutes méritent l'attention, France Invest a choisi d'en faire figurer quelques-unes, extraites des portefeuilles de ses membres, pour leur exemplarité au regard des objectifs que poursuit l'Association à l'horizon 2030. Les histoires présentées illustrent et ouvrent la réflexion sur ce que chaque entreprise peut imaginer pour faire entrer encore plus les enjeux ESG dans les modèles économiques.



www.kersia-group.com

Le développement durable comme raison d'être



Issu de la fusion des entreprises Antigerm et Hybred, Kersia est un leader mondial de la production et de la distribution de solutions pour la bio-sécurité alimentaire et vise un objectif clair : réinventer un monde alimentaire sûr.

Chiffres clés :

- Plus de 50 ans d'expérience
- 23 sites industriels
- Une présence commerciale dans plus de 120 pays
- 225 M € de chiffre d'affaires en 2020

Présente dès l'origine, la culture de développement durable de Kersia s'incarne dans son projet Act for positive impact qui comprend trois axes stratégiques :

- L'eau, une ressource à protéger
- Une nouvelle vie pour ses emballages plastiques
- Sécurité, santé et bien-être

L'entreprise a mis en place dans le cadre de ce programme des indicateurs de mesure de la performance et a exploré de nouvelles pistes.

Kersia recycle plus de 79 % des emballages mis sur le marché en France.

Grâce à son approche durable, 20 % du chiffre d'affaires du groupe est réalisé avec des produits eco-friendly. L'entreprise a eu accès à des financements « Green », grâce à la précision et à la qualité des indicateurs inclus dans sa démarche durable.

Le fonds de capital-investissement l'accompagnant a permis à Kersia d'acquiescer des entreprises dont l'offre était nécessaire au programme Act for positive impact et de s'ouvrir sur un réseau d'experts dans les domaines sur lesquels elle doit progresser.

L'accélération des changements climatiques conforte le rôle de leader de Kersia pour réinventer ses solutions, d'un modèle uniquement centré sur la chimie à un modèle qui associera chimie, biotechnologies et digital.



Créer de la valeur en partant de déchets



Start-up de la Tech For Good qui développe des solutions pour donner une seconde vie aux déchets, Phenix aide commerçants, grossistes, distributeurs et industriels à réduire le gaspillage.

Chiffres clés :

- 25 antennes régionales couvrant l'ensemble des besoins du territoire français
- 15 M€ de chiffre d'affaires en 2019
- Présence en Espagne et au Portugal
- Réseau de 1 400 associations partenaires
- 170 coachs antigaspi, experts
- 120 000 repas sauvés par jour

- 800 000 citoyens utilisateurs de l'appli mobile Phenix peuvent acheter à prix réduits les invendus de 5 000 commerçants partenaires

Par son action de lutte contre le gaspillage alimentaire, Phenix combat la précarité et contribue au développement des dons solidaires tout en redonnant du pouvoir d'achat aux consommateurs via l'application anti-gaspi.

D'abord centré sur la grande distribution et ses gros volumes, Phenix s'est progressivement élargi aux industriels, grossistes et producteurs en amont de la chaîne de valeur. L'application antigaspi visait pour sa part le traitement des petits volumes.

Pour tendre vers une valorisation totale des déchets chez ses partenaires, Phenix a développé d'autres solutions, notamment le nourrissage des animaux avec des déchets alimentaires non éligibles à l'alimentation humaine.

La société est devenue le premier acteur de l'antigaspi travaillant sur l'intégralité de la chaîne de valeur : du grossiste, au commerçant de quartier. Des supermarchés parte-

naires ont été reconnus comme des magasins Zéro Déchet Alimentaire (ZDA).

Phenix est accompagné par des fonds d'impact qui partagent les valeurs de l'entreprise tout en visant une performance économique. L'arrivée d'un fonds de corporate venture a apporté expertise et réseaux pour travailler avec des industriels de l'agro-alimentaire, l'un des axes de développement de l'entreprise.

Aujourd'hui, les 120 000 repas sauvés par jour, 40 millions en 2019 et 70 millions depuis le départ ont un impact environnemental et social fort.

Les objectifs de Phenix sont de se déployer à l'étranger en espérant rapidement atteindre une position de leader, de dépasser les 15 M€ de chiffre d'affaires en 2020 et de transformer des milliers de supermarchés en magasins ZAD.... pour devenir la première licorne de l'Impact Investing.



Favoriser l'accès des personnes handicapées au monde du travail



Merci Oscar ! a été créé en 2012 par 4 personnes et enregistre une croissance annuelle de 35 %. Les conciergeries citoyennes et handicapés, de Merci Oscar ! sont présentes dans les entreprises pour proposer à leurs collaborateurs différentes prestations (pressing, cordonnerie, livraison de paniers de fruits et légumes, lavage auto, bien-être, etc.) et une gamme de services connectés, pour leur faciliter le quotidien. Les concierges et les responsables de la plateforme de gestion des services sont issus du secteur protégé.

L'objectif de Merci Oscar ! est de proposer une consommation différente et utile avec un

rapport qualité/prix compétitif, de dépasser les préjugés à l'encontre du travail des handicapés en le faisant monter en compétence et de diversifier les types de handicaps ayant accès à l'emploi.

Chiffres clés :

- + de 60 travailleurs formés en présentiel ou à distance
- 26 sites ouverts (dont 19 nouveaux sites en 2 ans)
- Près de 15 Etablissements et Services d'Aide par le Travail et Entreprises Adaptées partenaires
- + de 10 000 utilisateurs abonnés
- + de 310 000 € de chiffre d'affaires en 2017

En matière d'ESG, Merci Oscar ! fait face à trois enjeux : intégrer au maximum les acteurs du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) dans son fonctionnement et son offre de services, faciliter le quotidien des utilisateurs dans une démarche Qualité de Vie au Travail forte, proposer à ses clients des services favorisant l'équilibre vie privée / vie professionnelle.

Pour y répondre, tous les concierges relèvent du STPA et des Entreprises Adaptées. Ils ont été formés via des modules spécialisés. Les services proposés aux utilisateurs sont assurés par des prestataires issus en priorité du STPA ou de l'Economie Solidaire et Sociale, sélectionnés sur une charte selon des critères de prix, de proximité et de responsabilité écologique et sociale. La plateforme est aussi gérée par deux travailleurs ayant reçu le même niveau de formation.

Merci Oscar ! a intégré le développement rapide du télétravail et fait bénéficier les salariés à domicile de ses prestations.

Dans ces démarches, l'appui d'un fonds a été déterminant en mettant Merci Oscar ! en relation avec son réseau. Les prochaines étapes seront la création d'une plateforme logistique pour les services à domicile propices à de nouveaux recrutements et un investissement en communication pour que la marque soit reconnue à terme comme le leader français de la conciergerie avec le secteur protégé.



www.ilek.fr

Produire de l'énergie et lutter contre le dérèglement climatique



Depuis son lancement en 2016, Ilek est le seul fournisseur d'énergie 100 % renouvelable proposant à la fois du biogaz et de l'électricité à ses clients particuliers. La société achète directement à des producteurs français du biogaz issu d'unités de méthanisation et de l'électricité provenant de barrages hydrauliques et d'éoliennes.

Chiffres clés :

- 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français
- 40 collaborateurs
- Sélectionné dans le baromètre Greenpeace 2019/2020
- Certification BCorp en 2020
- Une émission de 40 000 tonnes de CO2 évitée en 5 ans

Pour permettre aux consommateurs français d'accéder à une énergie réellement renouvelable et proposer aux producteurs des prix et des volumes garantis, un fonds d'investissement a partagé l'ambition d'Ilek : soutenir la transition énergétique et avoir des prestataires de qualité qui contribuent à la réalisation de son bilan carbone.

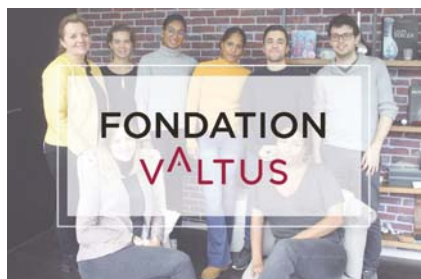
En incitant Ilek à mettre en place un business plan sous forme de plan d'actions responsable, alliant croissance et impact sur l'écosystème, l'acteur du capital-investissement qui l'accompagne a donné de nouvelles perspectives à l'entreprise qui a su attirer des talents soucieux de donner un sens à leur mission.

Ilek poursuit sa croissance fondée sur l'acquisition de nouveaux clients soucieux de lutter contre le dérèglement climatique en adhérant à son offre d'électricité et de gaz 100 % renouvelables.



www.valtus.fr

Faciliter l'insertion des jeunes diplômés



Leader européen du management de transition, Valtus a créé la Fondation Valtus pour accompagner les titulaires du baccalauréat (jusqu'à bac + 5), dans la recherche d'un premier emploi correspondant à leurs valeurs.

Chiffres clés :

A juin 2020

- 24 promotions
- 125 jeunes accompagnés
- Plus de 80 jeunes ont signé un contrat
- 100 % d'«effet boost» sur la confiance en soi et le réseau

Chaque jeune est parrainé par un professionnel de l'entreprise tout au long d'un cycle de trois mois qui comporte 4 phases :

- Un atelier confiance et réseau pour stimuler les talents et les compétences
- Un coaching individuel pour apprendre à convaincre et à se démarquer
- Un collectif parrain-marraine, pour interagir, échanger et construire un réseau
- Un bilan et des derniers conseils personnalisés

L'objectif est de permettre aux jeunes de renforcer leur confiance en eux et de leur donner des bases pour constituer leur réseau.

Soutenue par un fonds membre de France Invest!, la fondation Valtus aide les jeunes diplômés à s'insérer dans le marché du travail, une démarche particulièrement utile dans un contexte post-Covid.

MÉDIATHÈQUE

La partie consacrée au bilan 2010-2020 est une synthèse des réflexions, travaux, manifestations, publications ... réalisés par France Invest et par ses clubs et commissions actifs en matière d'ESG. Ces productions, évolutives dans le temps, sont régulièrement mises à jour et enrichies sur le site internet de France Invest : www.franceinvest.eu.

PUBLICATIONS



Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance
Charte d'adhésion à France Invest



Rapports Annuels ESG
Rapport Annuel ESG 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013,
ESG Annual Report 2018, 2017



Guide ESG
Le capital-investissement, acteur du développement durable (2018)
Private equity, a key player in sustainable development (2019)



Baromètre Cleantech
Baromètre des levées de fonds des entreprises du secteur des Cleantech, après des acteurs du capital-investissement français



Initiative Climat 2020
Guide Initiative Climat 2020 (IC20) (2018)
Loi de transition énergétique, guide d'application de l'article 173-VI (2016)



Bonnes pratiques
Recommandations pour faciliter le dialogue entre GPs et LPs



PUBLICATIONS



Parité
Charte sur la parité dans le capital-investissement et dans les entreprises accompagnées



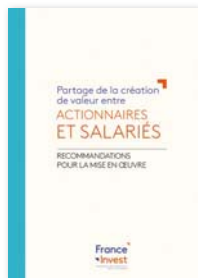
Parité
Étude France Invest-BCG sur la diversité de genre dans les participations des fonds de capital-investissement en France



Parité
Étude France Invest-Deloitte sur la parité dans les sociétés de capital-investissement



Parité
Les Grands Prix des Talents Féminins distinguent la mobilisation et la richesse du parcours académique, professionnel et extra-professionnel de femmes investisseuses dans les sociétés de capital-investissement membres de France Invest



Partage de la création de valeur
Guide partage de la création de valeur entre actionnaires et salariés- Recommandations pour la mise en œuvre



CLUBS ET COMMISSIONS

Les missions, les actions et l'actualité des clubs et commissions de France Invest consacrés à l'ESG sont développés sur le site de l'Association :

 **Commission ESG**
Dont Initiative Climat International (iCi)

 **Commission Climat**

 **Club Invest avec Elles**

 **Commission Impact**

 **Commission de Déontologie**

 **Club Compliance**

CONCEPTION & RÉALISATION

communication

CRÉDIT PHOTOS :

© Adobe Stock, © Ministère de l'Économie et des Finances, © Merci Oscar !, © photothèque CNR, © Peter Allan, © Frédéric de Frésart



23 rue de l'Arcade - 75008 Paris

www.franceinvest.eu